



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHESION SOCIALE
MINISTÈRE DE LA VILLE
MINISTÈRE DES SPORTS

Paris, le 14 novembre 2011

Secrétariat général
Délégation à la stratégie des systèmes d'information de santé

COMMUNIQUE DE PRESSE

Philippe Burnel, délégué à la stratégie des systèmes d'information de santé

Philippe Burnel prendra ses fonctions de délégué à la stratégie des systèmes d'information de santé lundi 21 novembre prochain.

Philippe Burnel, 54 ans, occupait les fonctions de délégué général de la FHP depuis mars 2007. Titulaire d'un doctorat en sciences économiques, ancien élève de l'Ecole nationale de la santé publique, il a occupé entre 1982 et 1993 différentes fonctions de directions dans des établissements de santé. De 1993 à 2004, il a été successivement chef de bureau PMSI (programme de médicalisation des systèmes d'information) à la direction des hôpitaux, chargé de mission à l'ARH d'Ile-de-France, chef du bureau du financement de l'hospitalisation privée puis adjoint au sous-directeur des affaires financières à la direction des hôpitaux et de l'offre de soins. Début 2004, il a été nommé directeur de l'accréditation de l'Agence nationale de l'accréditation et de l'évaluation en santé et a occupé cette fonction jusqu'à son recrutement par la FHP.

La délégation à la stratégie des systèmes d'information de santé (DSSIS) a été créée auprès des ministres chargés de la santé, de la sécurité sociale, des solidarités et de la cohésion sociale par décret du 5 mai 2011 pour renforcer le pilotage de l'informatisation du système de santé et développer les usages des technologies de l'information et de la communication dans l'ensemble du champ sanitaire et médico-social.

Structure légère, la délégation, est placée sous l'autorité de la secrétaire générale, Emmanuelle Wargon.

Les missions de cette nouvelle structure de l'administration centrale s'inscrivent dans le cadre de l'élaboration d'un plan national de développement de la « e-santé » qui constitue une priorité gouvernementale (conseil des ministres du 8 juin 2011).

La DSSIS agit en collaboration étroite avec les directions d'administration centrale des ministères sociaux, la CNAMTS, la CNSA, et les autres ministères concernés. La délégation veille également à ce que soit assurée une concertation suivie avec les acteurs concernés (représentants des patients, des professionnels et des industriels de l'informatique de santé) et s'appuie notamment sur l'ASIP Santé (agence des systèmes d'information partagés de santé) dont elle assure la tutelle.

Parmi ses priorités de travail pour 2011 et 2012, figurent la relance du DMP et son déploiement, la participation aux programmes nationaux « Hôpital numérique » et « Déploiement de la télémédecine » pilotés par la direction générale de l'offre de soins, la définition d'un schéma directeur des systèmes d'information pour les agences régionales de santé, la contribution du ministère chargé de la santé à la préparation des actions d'investissement d'avenir du « Grand emprunt » et la participation de la France à la définition d'une politique européenne de « e-santé », en liaison avec le projet « eSOS » (expérimentation au niveau européen du dossier médical informatisé, partagé et sécurisé).